

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-254 DU 21 JUIN 1993
portant nomination et
nomination de Monsieur MOMBOULA
(Congolais) Assistant Social Principal
de 3^e échelon des cadres de la catégo-
rie A hiérarchie II des Services
Sociaux (Service Social)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS:

(/u la Constitution de 15 Mars 1992;

(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique;

(/u le décret n°92/894 du 1er Septembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE
(actuellement ABCD) des fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/190/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/426 du 22 Mai 1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement;

D.G.C.F.

(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes ré-
glementaires, relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrières et reclassements notamment en son article 1er
§ 2;

(/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les
modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnai-
res de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n°62/195/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°85/230 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat;

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements des révi-
sions des situations administratives et des titularisations;

(/u le décret n°

(/u le décret

(/u l'arrêté n°205/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°92/900 du 11 Septembre 1992 modifiant
les attributions d'un Membre du Gouvernement ;/.....

